



## pas d'indemnités journalières depuis 2,5 mois ?

Par **ytreza06**, le **26/02/2013** à **15:18**

Bonjour,

La CPAM a reconnu ma rechute d'accident du travail le 07/11/2012.

Mon généraliste m'a mis en arrêt de travail le 12/12/2012 suite à rechute d'accident du travail. Je suis donc en arrêt de travail depuis le 12/12/2012. Or, ne recevant aucune indemnités journalières depuis 2,5 mois auxquelles j'ai droit, j'ai appelé la CPAM qui m'a balladé en me parlant de problèmes administratifs.

Bref, ce 25/02/2013, je reçois un courrier ou le médecin conseil refuse mon arrêt de travail. Ils m'ont laissé sans aucune information et sans ressource depuis 2,5 mois et en plus ça va durer de rester sans ressources car ils bloquent mon dossier jusqu'à l'expertise médicale.

Dois-je obligatoirement suivre une procédure d'expertise médicale (j'en ai marre des procédures et je suis suivi par un psy car j'ai été victime d'harcèlement par mon ex-employeur qui m'avait manipulé administrativement lors de mon arrêt et de ma reprise), ou mon médecin généraliste peut-il appeler le médecin conseil et lui expliquer mon état médical ?

Ma question , c'est vraiment de savoir si mon médecin généraliste peut à lui seul débloquent ma situation en parlant au médecin conseil de la CPAM ?

Merci de vos réponses.